

nous ont signalé que cette façon de procéder était mauvaise et injuste, nous avons opté pour une vue d'ensemble sur toute l'année, et le ministère s'y est tenu depuis.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire pour le ministre de l'Industrie. A-t-on révisé les critères pour la désignation de la région de Kelowna-Penticton en Colombie-Britannique?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'IMPOSITION DES GRATIFICATIONS VERSÉES AUX MINEURS RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Compte tenu des déclarations faites, il y a quelque temps, par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'aimerais savoir comment le ministre peut justifier l'inclusion, pour fins d'impôt sur le revenu, des gratifications payées aux mineurs retraités.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je prends cette question comme préavis et je donnerai une réponse à l'honorable député demain.

[Traduction]

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Comme mon écouteur d'interprétation ne fonctionne pas, le ministre aurait-il l'obligeance de répéter sa réponse?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre a signalé qu'il tiendrait la question pour préavis.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE SERVICE SUR LA CÔTE NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Eudes Dubé (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Comme la Commission des transports se réunit demain pour accorder à un transporteur aérien l'autorisation de desservir le littoral nord du Nouveau-Brunswick le ministre voudrait-il faire en sorte qu'un service-voyage quotidien et moderne soit assuré à partir de l'aéroport

[L'hon. M. Drury.]

Charlo déjà établi à Dalhousie et des autres aéroports de la région?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député présente des instances.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend l'étude, interrompue le jeudi 15 février, du bill n° C-193 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, présenté par l'honorable M. Sharp.

M. le président: A l'ordre. Lorsque la séance a été suspendue jeudi, l'article 5 était à l'étude.

Sur l'article 5—*Surtaxe temporaire.*

M. Barnett: Monsieur le président, je sais que nous avons beaucoup discuté de l'article 5 du projet de loi et qu'un bon nombre des remarques que je pourrais faire à ce sujet ont déjà été faites; ainsi je n'ai pas l'intention de les répéter en ce moment. Toutefois, j'ai examiné l'article avec soin, et il me semble que le libellé comporte une contradiction. Évidemment, je ne sais pas exactement où cette erreur a eu lieu, mais le ministre pourrait peut-être l'expliquer.

Je dois signaler que l'article 5 comporte la Partie IA, et que les mots «Surtaxe temporaire» paraissent immédiatement au-dessous. On a fait beaucoup de publicité autour de cette idée d'une surtaxe temporaire mais, après avoir lu l'article, ce titre me semble mal choisi, car le paragraphe 2 qui se trouve au milieu de la page cinq montre bien qu'il ne s'agit nullement d'une surtaxe temporaire. Le paragraphe déclare:

(2) Le présent article s'applique à l'année d'imposition 1968 et aux années d'imposition subséquentes.

Cette disposition, à mon sens, prévoit un impôt permanent qu'on ne pourra changer sans que le Parlement modifie de nouveau la loi.

Je le signale au comité et au ministre car, à mon avis, une erreur s'est glissée à un moment donné, lors de la rédaction du bill, étant donné surtout que le ministre a insisté de temps à autre sur la nature temporaire de cette surtaxe. Pourtant, le texte de ce paragraphe établit clairement qu'il s'agit d'un impôt permanent qui ne pourra être annulé que si le Parlement modifie la loi.

Je n'ai guère besoin de rappeler au comité que la loi initiale de l'impôt sur le revenu traitait cet impôt comme temporaire, pour les besoins de la Première Guerre mondiale.